

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00708

Numéro SIREN : 352 034 227

Nom ou dénomination : STRADER

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2018 sous le numéro de dépôt 2396

**STRADER**  
Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 206 080 €  
Siège social : 14 avenue des Carreaux - 49480 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU  
352 034 227 RCS ANGERS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le trente janvier,

La société MOAN, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 €, dont le siège est situé 42 avenue Cavarø - 44380 PORNICHET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 817 444 680, représentée par Madame Annick FILIPPELLI, gérante,

Associée unique de la société STRADER, société par actions simplifiée au capital de 206 080 €, dont le siège est situé 14 avenue des Carreaux - 49480 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 352 034 227 (ci-après la « Société »),

A pris les décisions ci-après relatives :

- à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- aux pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Après avoir pris connaissance de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, l'associée unique décide de nommer, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes, la société BDO NANTES, dont le siège est situé 7 allée Alphonse Fillion - CS 22417 - 44124 VERTOU CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 871 800 546, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**SECONDE DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique,  
La société MOAN,  
Représentée par Madame Annick FILIPPELLI

